

Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté

Déclaration du groupe CGT-FO

Nous tenons d'abord à remercier les rapporteurs, l'administration et l'ensemble des conseillers pour ce travail riche et dense sur le bénévolat. Nous tenons également à remercier tous les bénévoles qui ont bien voulu apporter leur contribution, dans un format nouveau au CESE.

A travers ce projet d'avis, le CESE souhaite que l'accès au bénévolat soit facilité, encouragé, connu et reconnu. C'est dès son jeune âge que chaque citoyen doit pouvoir disposer des informations et formations qui l'aident, s'il le souhaite, à s'inscrire dans une démarche de bénévolat. L'école en tant que lieu d'apprentissage et de socialisation doit prendre toute sa place et permettre les premières initiations au bénévolat. Il est ainsi essentiel que les élèves qui s'engagent soient accompagnés et formés pour réussir cette expérience. Le groupe FO soutient la préconisation sur la formation des élèves et élèves délégués et la valorisation de leur bénévolat doit être recherchée.

Nous savons que dans bien des cas, le recours au bénévolat peut constituer l'ultime levier pour répondre à des besoins mal satisfaits ou complètement délaissés, car les services publics ferment les uns après les autres.

Le groupe FO condamne la tentation pour certains d'exiger des bénéficiaires des minima sociaux des heures de bénévolat en échange du versement de leurs prestations.

Pour le groupe FO, Le bénévolat a une place fondamentale dans notre société et il doit avoir la reconnaissance qu'il mérite. Mais il ne saurait en aucun cas constituer une alternative pour combler la baisse des moyens des services publics, ou encore concurrencer les activités marchandes et être source de destruction des emplois salariés. Le groupe FO rappelle que l'engagement bénévole demeure libre, volontaire et dépourvu de compensations financières, et doit le rester.

Pour le groupe FO, il est important de soutenir le monde associatif. Il faut lui donner les moyens nécessaires et permettre aux personnes qui souhaitent être bénévoles de trouver le cadre adapté qui le permet, d'avoir les informations et les formations nécessaires pour faciliter cette volonté de faire don de son temps. Cet engagement doit cependant être accompagné et encadré pour s'assurer que les actions de bénévolat respectent les intérêts des personnes qui en bénéficient. Il est également nécessaire de protéger et d'assurer la liberté d'association et toutes les libertés qui permettent son exercice, comme la liberté de manifester, de s'exprimer ou se de réunir. C'est à l'Etat et aux pouvoirs publics de garantir l'effectivité de ces libertés et de s'assurer que les moyens et dispositifs mis en place facilitent la sensibilisation des institutions et de l'ensemble de la société au bénévolat en tant que démarche d'engagement collectif. Le groupe FO soutient donc les multiples préconisations qui vont dans ce sens.

Le groupe a voté en faveur de cet avis.